



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

DES RÈGLEMENTS 1200-2012-Z-19 ET 1200-2012-Z-21

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal, à la séance ordinaire du 19 juin 2017, adoptait les règlements suivants:

RÈGLEMENT 1200-2012-Z-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin :

D'entreprendre la modification de la réglementation de zonage afin d'autoriser la construction de résidences multifamiliales de 5 logements, d'un maximum de 3.5 étages à l'intérieur des projets intégrés dans la zone TM-004.

RÈGLEMENT 1200-2012-Z-21 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de :

Modifier les règles régissant les constructions accessoires résidentielles, commerciales, industrielles et communautaires.

La Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a délivré les certificats de conformité en date du 15 août 2017 pour ces règlements.

Les règlements sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 23 août 2017.

Le greffier, Directeur des Services juridiques

Simon Filiatreault